



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 janvier 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 janvier 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre datée du 29 décembre 2009 (S/2009/694), par laquelle je transmettais une lettre datée du 19 décembre 2009, qui m'était adressée conjointement par le Président Gbagbo de la Côte d'Ivoire et le Président Compaoré du Burkina Faso, proposant le déploiement en Côte d'Ivoire d'un bataillon du Burkina Faso comprenant un effectif de 500 hommes, pour une période de trois mois et faisant partie de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), en vue de renforcer le dispositif de sécurisation des élections présidentielles en Côte d'Ivoire.

Dans ma lettre, j'indiquais que je saisisais le Conseil de sécurité de recommandations précises une fois que cette offre aurait été évaluée comme il se doit. Vu l'urgence entraînée par la nécessité de tenir les élections à temps et les prochaines consultations au Conseil sur le renouvellement du mandat de l'ONUCI, cette dernière a dépêché une équipe au Burkina Faso pour évaluer rapidement les moyens de l'unité proposée et la faisabilité d'un déploiement en temps utile. Les responsables militaires burkinais qui ont accueilli l'équipe ont confirmé qu'ils étaient prêts à déployer à l'ONUCI un bataillon convenablement formé de 500 hommes, disposant de moyens aériens (un hélicoptère militaire et son équipage). Toutefois, l'équipe d'évaluation n'a pas été en mesure d'inspecter l'unité qu'il était prévu de déployer en Côte d'Ivoire, car elle n'était pas encore constituée. Le Secrétariat réalisera les vérifications d'usage avant le déploiement, pour s'assurer que le bataillon est convenablement équipé, dès que le Gouvernement burkinais aura confirmé les dates de la visite prévue.

Dans mon rapport au Conseil de sécurité du 29 septembre 2009 (S/2009/495), j'avais indiqué mon intention de demander au Conseil de sécurité l'autorisation de procéder au redéploiement temporaire d'une compagnie d'infanterie et de deux hélicoptères de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) en Côte d'Ivoire, afin d'appuyer l'ONUCI au cours des élections à venir, dans le cadre des arrangements entre missions prévus dans la résolution 1609 (2005) du Conseil. Toutefois, la MINUL a confirmé que cette option n'était plus faisable, car, la date des élections en Côte d'Ivoire ayant changé, le déploiement de la compagnie d'infanterie qui était prévue ne cadrerait plus avec le calendrier de retrait progressif de la Mission. De plus, le pays fournisseur de contingent qui avait été sondé au sujet de la fourniture éventuelle des hélicoptères n'est pas en mesure d'approuver leur transfert de la MINUL à l'ONUCI.



Entre-temps, il est apparu clairement que l'armée nationale ivoirienne et les Forces nouvelles ne pourraient pas déployer la totalité des 8 000 hommes convenus comme brigades mixtes pour assurer avec l'ONUCI la sécurité des élections. Elles ne pourraient fournir que 2 000 hommes. Le dispositif de sécurité présente donc une lacune imprévue que l'ONUCI devra combler.

Cela étant, je recommande au Conseil de sécurité d'approuver la proposition du Président Gbagbo et du Président Compaoré de déployer un bataillon du Burkina Faso, y compris un hélicoptère avec son équipage, pour une période de trois mois commençant à couvrir un mois avant les élections présidentielles. Le Secrétariat estime que le coût de ce déploiement, y compris l'hélicoptère et son équipage, serait d'environ 5 millions de dollars des États-Unis. Cette option présente l'avantage d'offrir les moyens que la MINUL n'est plus en mesure de fournir et comblerait les lacunes du dispositif national de sécurité pour les élections. Elle nécessiterait toutefois l'assentiment du Conseil à une augmentation temporaire du plafond autorisé pour l'ONUCI, qui passerait de 7 450 à 7 950 hommes. La mission dispose actuellement de 7 391 hommes.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**
